

## SECURITE INCENDIE CONSIGNES d'EVACUATION

*Règle générale :*

***Dès le signal de l'alarme, tous les personnels et tous les élèves évacuent et rejoignent l'un des deux points de rassemblement.***

### Cas n°1 : Pendant les heures de cours

**Dans les salles de cours accueillant plus de 18 personnes, s'assurer dès l'entrée en classe que la deuxième porte est déverrouillée.**

#### ▪ Evacuation des locaux

→ Le professeur accompagne ses élèves au point de rassemblement mentionné sur l'affiche placardée sur la porte de la salle de cours.

→ Le professeur ferme portes et fenêtres et sort le dernier en emportant sa liste d'appel.

**Il ne referme pas la porte à clé.**

Le risque le plus fréquent est celui de la bousculade : il est donc impératif d'accompagner les élèves, de ne pas les laisser sortir seuls.

→ **Le professeur procède à l'appel des élèves et communique les résultats au référent du point de rassemblement**

→ Le professeur attend les consignes la fin de l'alerte donnée par la Direction avant de rentrer en classe avec ses élèves

#### ▪ 2 sites de Regroupement :

1) pour le bâtiment A dans la Cour principale : le long de la clôture extérieure .

➤ *Référents : 2 Personnels de direction, 1 CPE*

2) Pour les bâtiments C( ou internat) , le gymnase et la bâtiment B ( routiers : face aux ateliers de mécanique , le long de la clôture en béton.

➤ *Référents: 1 Personnel de direction, 1 CPE, l'Agent chef*

3) **Sur ces 2 SITES de REGROUPEMENT, l'emplacement de chaque salle sera identifié**

### Cas n°2 : Hors heures de cours (déjeuner, récréations)

Les élèves et les personnels se regroupent au point de rassemblement correspondant au bâtiment dans lequel ils se trouvent au moment de l'alarme.

▪ Evacuation des locaux : obligatoire pour tous.

▪ Se mettre à la disposition de la Direction ou encadrer immédiatement les élèves qui ne seraient pas pris en charge

#### **Points de vigilance :**

▪ ***Appel des élèves à effectuer avec célérité et rigueur***

▪ ***Les enseignants « libres » d'élèves au moment de l'alerte doivent se tenir à la disposition de la Direction pour encadrer, si nécessaire, d'autres élèves***

▪ ***Ne pas quitter le point de rassemblement sans l'autorisation de la Direction***